

PROMOUVOIR UN AGENDA COMMUN POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VIA LE PROCESSUS D'ISTANBUL

L'égalité d'abord :

Droits des femmes et construction de la démocratie

7 - 8 Décembre 2011 à Beyrouth

Déclaration de l'atelier

CONCLUSIONS DE L'ATELIER du 7 - 8 Décembre 2011 à Beyrouth

Des représentantes de réseaux, coalitions et organisations de défense des droits des femmes du Liban, de Syrie, de Palestine, d'Espagne, de Jordanie, d'Algérie, de France, du Maroc, de Tunisie, d'Égypte et de Suède se sont réunies à Beyrouth les 7 et 8 Décembre 2011 dans le cadre de l'atelier «L'égalité d'abord: droits des femmes et construction de la démocratie » organisé par le Rassemblement Démocratique des Femmes Libanaises , l'Association Najdeh et l'Initiative Féministe Européenne IFE-EFI . Elles ont partagé perspectives et expertise sur le Cadre d'Action d'Istanbul, dans le but de sensibiliser les ONG de femmes et d'accroître leur capacité à exiger sa mise en œuvre par les gouvernements. L'atelier a été organisé avec le soutien de l'Union européenne et de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté, dans le cadre du projet régional "Promouvoir un programme commun pour l'égalité entre les femmes et les hommes via le processus d'Istanbul», financé par l'Union européenne.

1. Cet atelier est une étape décisive du processus que ces ONG et les réseaux construisent ensemble pour investir l'espace politique euro-méditerranéen avec les valeurs d'égalité entre hommes et femmes et la revendication de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits fondamentaux à une pleine citoyenneté et à l'égalité des sexes. La vitalité des liens et la similitude des analyses structurées par l'universalité des droits humains des femmes, tout en reconnaissant les spécificités liées aux différents contextes, a permis aux participant-es de développer un discours commun fort.

2. Les participant-es ont souligné l'importance du cadre d'action commun, le Cadre d'action d'Istanbul (CAI), adopté par la Conférence ministérielle Euro-Méditerranéenne d'Istanbul en 2006 et renforcé par la Conférence ministérielle de Marrakech en 2009. Ce document représente le premier document politique commun élaboré et signé par l'ensemble des États de la région Euro-Med, par lequel les gouvernements euro-méditerranéens ont indiqué leur engagement à œuvrer pour les droits universels des femmes et pour l'égalité des sexes. Les participantes ont souligné leur volonté de l'utiliser comme un outil commun, avec la CEDAW et les autres conventions internationales relatives aux droits des femmes, pour promouvoir les droits des femmes, en lien avec les luttes pour l'égalité et la non-discrimination .

3. L'atelier a réfuté l'idée selon laquelle la CEDAW serait un corpus juridique étranger aux pays arabes tout autant que sa compréhension limitée en Europe où elle concernerait principalement les pays du Sud. Les participantes

ont condamné les insultes proférées à l'encontre de la CEDAW et les critiques qui la présentent comme une « invention occidentale contre les valeurs nationales et familiales » dans certains pays arabes.

4. L'atelier a permis de structurer le discours commun sur l'utilisation du CAI en rapport avec les conventions internationales, dans un contexte de soulèvements pour la démocratie et pour des changements politiques dans les pays arabes et de profondes crises politiques et économiques dans les pays européens.

5. Les participantes ont exprimé leur volonté d'agir ensemble concrètement et rapidement, en reconnaissant l'urgence de la situation et la gravité de la régression, les menaces et les souffrances auxquelles les femmes sont confrontées. Elles ont affirmé leur volonté de soutenir la lutte des femmes arabes pour l'instauration de constitutions et de législations civiles qui garantissent la pleine égalité entre les femmes et les hommes. Toutes ont unanimement conclu qu'il n'y aura pas de « printemps arabe » si les femmes et les droits des femmes sont exclus des processus de transformation.

6. L'atelier a questionné la politique européenne de voisinage et le manque de suivi et de mise en œuvre des droits humains fondamentaux et encore moins des droits des femmes, dans les accords de partenariat entre l'Europe et les pays du Sud. Les participantes ont convenu que les connaissances et la sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer en direction de l'UE devraient être développés par les ONG de défense des droits humains de la région Euro-Méditerranéenne.

7. Les concepts classiques de démocratie et de citoyenneté ont été profondément réexaminés et mis en question. La liberté, la dignité, l'intégrité physique et psychologique, l'accès aux ressources, la santé, l'éducation et la capacité de décider de son propre corps et de sa vie ont été posées comme principes fondamentaux de la démocratie. Sans le respect de ces principes, les femmes demeureront des citoyennes de second rang, l'égalité ne peut être atteinte sans le respect de tous les droits des femmes.

8. Les fondamentalismes religieux représentent une menace majeure pour les droits et libertés des femmes. Dès lors qu'elles interfèrent dans la sphère politique et publique, le mot « modéré » pour qualifier les religions est dépourvu de sens.

9. Aucun changement positif pour les femmes ne peut s'accomplir sans la mobilisation et l'organisation des femmes elles-mêmes. Par conséquent, les participant-es ont réaffirmé leur volonté de faire mieux connaître le Cadre d'Action d'Istanbul et de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour son application, elles souhaitent ainsi travailler ensemble afin d'enrichir leurs analyses et de contribuer à combler l'écart entre les droits formels - lois, déclarations, résolutions et la réalité de la vie des femmes.

10. Les femmes font face aujourd'hui à de nombreux défis: le manque de volonté politique et d'engagement des gouvernements, la pression d'un contexte dans lequel les tendances conservatrices, les politiques ultralibérales,

les fondamentalismes religieux et le militarisme joignent leurs forces pour maintenir entretenir la subordination de femmes, y compris en attaquant physiquement celles qui s'y opposent.

11. Le développement et le maintien de ce processus commun par les participant-es elles-mêmes constitue un important défi à relever, tout comme la capacité de faire le lien avec le travail quotidien sur le terrain pour préserver les droits fondamentaux des femmes.

12. Le succès du processus «Égalité d'abord » dépendra de la capacité des organisations, coalitions et réseaux impliqués à le soutenir, le diffuser et le rendre adaptable.

13. Mais le processus «Égalité d'abord » et l'ensemble du discours qui l'accompagne doivent être plus largement connus. Il est nécessaire de le diffuser et de convaincre les diverses composantes du mouvement démocratique dans les différents pays. Cela signifie qu'il faut investir ces mouvements avec nos analyses féministes qui sont un élément moteur de toute transformation sociale.

Beyrouth - 22 Décembre 2011

http://www.medwomensfund.org/fr/EqualityFirst_122011.html